514609-2026 - Konkursas

Belgija – Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos – Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
OJ S 141/2026 24/07/2026
Skelbimas apie pirkimą arba koncesiją. Įprasta tvarka
Paslaugos

1. Pirkėjas

1.1. Pirkėjas

Oficialus pavadinimas: Institut Scientifique de Service Public
E. paštas: direction@issep.be
Pirkėjo teisinė forma: Centrinės valdžios institucija
Perkančiosios organizacijos veiklos sritis: Bendrosios viešosios paslaugos

2. Procedūra

2.1. Procedūra

Pavadinimas: Accord-cadre de services « Maintenance et réparation des appareillages de laboratoire de l'ISSeP »
Aprašymas: L'objet de l'accord-cadre est la prestation de services relatifs à la maintenance la réparation du matériel de laboratoire de l'ISSeP. Description des services à exécuter : celui-ci couvrira les prestations suivantes : l'entretien, le dépannage, les interventions techniques, les pièces de rechange pour l'ensemble des appareils du parc décrit dans les différents lots. Ces services relèvent du code CPV : 50410000-2 ; 50000000-5. Il s'agit d'un accord-cadre de services dans un secteur sensible à la fraude : NON. Tous les termes régissant l'accord-cadre sont fixés dans le présent cahier spécial des charges. L'accord-cadre sera conclu avec un seul adjudicataire. Les modalités relatives à la conclusion des marchés passés sur base du présent accord-cadre sont reprises dans le point « Passation et attribution des marchés subséquents » ci-dessous. Lot(s) : Le marché est divisé en lots. Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer Lot 4 : Matériels de la marque Waters Lot 5 : Matériels de la marque Interscience Lot 6 : Matériels de la marque Hach Lot 7 : Matériels de la marque Büchi Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu Lot 9 : Matériels hottes Lot 10 : Matériels autoclaves Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN Lot 13 : Matériels de la marque VWR Lot 14 : Matériels de la marque METROHM Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX Lot 18 : Matériels de la marque ANKO Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific Lot 20 : Matériels laveurs Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS. Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH Conformément à l'article 15 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le présent lot est réservé aux entreprises d'économie sociale d'insertion : NON. Le soumissionnaire complète l'inventaire, intitulé « Annexe 2 », joint au présent cahier spécial des charges. Il y porte les indications requises et effectue les opérations arithmétiques nécessaires. Le soumissionnaire doit répondre à la totalité des postes de l'inventaire d'un lot. À défaut, son

offre sera déclarée irrégulière et donc écartée du lot en question. Une offre incomplète à l’ égard d’un lot entraîne l’exclusion de l’offre pour ce lot. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode de passation. Vous pouvez remettre offre pour tous les lots. Vous pouvez proposer des rabais ou améliorations en cas d’attribution de plusieurs lots : NON. Variante(s) : Ce marché ne comporte aucune variante autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire de variante. Les variantes libres sont interdites. Les variantes éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Option(s) : Ce marché ne comporte aucune option autorisée, exigée ou libre. Vous ne pouvez pas introduire d’option. Les options libres sont interdites. Les options éventuellement proposées ne seront pas prises en compte. Tranche(s) : Le marché n’ est pas divisé en tranches.
Procedūros identifikatorius: cd92e089-0b49-42a0-9772-2cf340377fa6
Vidaus identifikatorius: CSC 08/26
Pirkimo būdas: Atviras
Procedūra pagreitinta: ne

2.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

2.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

2.1.4. Bendra informacija

Teisinis pagrindas:
Direktyva 2014/24/ES

2.1.5. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Didžiausias pirkimo dalių, dėl kurių vienas dalyvis gali pateikti pasiūlymus, skaičius: 0
Sutarties sąlygos:
Didžiausias pirkimo dalių, dėl kurių vienam dalyviui gali būti skirtos sutartys, skaičius: 0

2.1.6. Pašalinimo pagrindai

Pašalinimo pagrindų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5. Pirkimo dalis

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0001

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 1 : Matériels de la marque Thermo Fisher Scientific
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés

lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit

garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 1

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0010
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 10 : Matériels autoclaves
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et

les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 10

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai
Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0011
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 11 : Matériels acquis auprès de la firme BRS
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour

ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 11

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:

Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas

Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0012

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 12 : Matériels de la marque ISOGEN

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les

nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 12

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0013

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 13 : Matériels de la marque VWR
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du

technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 13

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0014

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 14 : Matériels de la marque METROHM

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce

consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 14

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0015

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 15 : Matériels de la marque Analytic Jena
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 15

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0016

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 16 : Matériels de la marque Anton Paar
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un

contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 16

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:

Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas

Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0017

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 17 : Matériels de la marque ERMAFLUX

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance

préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les

éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 17

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0018

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 18 : Matériels de la marque ANKO
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 18

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0019

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 19 : Matériels de la marque Benelux Scientific
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule

comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 19

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos

Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0002

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 2 : Matériels de la marque Agilent Technologies

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les

habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 2

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai
Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0020
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 20 : Matériels laveurs
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait

déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 20

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0021

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 21 : Matériels de la marque SKALAR Analytique
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le

déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 21

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0022
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 22 : Matériels de la marque SARTORIUS.
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en

fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 22

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0023

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 23 : Matériels de la marque SUNSET LAB

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de

défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 23

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:

Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas

Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0024

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 24 : Matériels de la marque MELTTLER TOLEDO

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les

nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 24

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0025

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 25 : Matériels de la marque ANALIS
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du

technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 25

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0026

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 26 : Matériels acquis auprès de la firme ELNEO

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce

consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 26

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0027

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 27 : Matériels de la marque Lumex Instruments

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer

un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 27

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0028

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 28 : Matériels de la marque Futura_MCTECH
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un

contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités.Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 28

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:

Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas

Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:

URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0003

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 3 : Matériels de la marque Perkin Elmer

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance

préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les

éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 3

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ..

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0004

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 4 : Matériels de la marque Waters
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à

pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 4

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents

Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ....

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0005

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 5 : Matériels de la marque Interscience
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule

comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 5

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos

Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ....

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0006

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 6 : Matériels de la marque Hach

Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les

habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 6

5.1.1. Tikslas
Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas
Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija
Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai
Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai
Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos
Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai
Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ....

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0007
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 7 : Matériels de la marque Büchi
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait

déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 7

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.

Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:
Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ....

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0008

Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 8 : Matériels de la marque Shimadzu
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l’Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d’entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d’une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2. Le

déplacement, la main d’œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l’entretien préventif sont également compris dans l’offre de prix (par exemple : l’huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l’ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l’exécution du marché, si l’ adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n’est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d’une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l’entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l’entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l’Annexe 2 - Inventaire. En plus de l’entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d’un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l’offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d’un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l’Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d’habilitations et/ou d’ aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l’attestation d’habilitation ou d’aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l’adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s’exprimer en français et/ou en anglais à l’ exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune

pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 8

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Mons (BE323)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:
Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos
Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general
Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba
Elektroninis katalogas: Draudžiamos
Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)
Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos
Sutarties sąlygos:
Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne
Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos
Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip
Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso
Didžiausias dalyvių skaičius: 0
Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:
Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra
Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat
Informacija apie peržiūros terminus: ....

5.1. Pirkimo dalis: LOT-0009
Pavadinimas: CSC 08/26 - Lot 9 : Matériels hottes
Aprašymas: 1.1. Prestations requises au niveau de la maintenance des appareils Il est demandé aux soumissionnaires de compléter les tableaux dans l'Annexe 2 – Inventaire. Le soumissionnaire proposera deux types de contrat d'entretien à savoir le contrat de maintenance préventif et le contrat de maintenance omnium. a) Contrat de maintenance préventif : le soumissionnaire devra tout mettre en œuvre pour maintenir un matériel ou un équipement en bon état de fonctionnement et éviter une avarie ou une panne. Le prix sera déterminé sur base d'une visite annuelle ou pluriannuelle. Le nombre de visites par an exigé est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2. Le déplacement, la main d'œuvre ainsi que tous les produits et pièces qui doivent être changés lors de l'entretien préventif sont également compris dans l'offre de prix (par exemple : l'huile, les lampes, les joints, etc.). De même que l'ensemble des consommables nécessaires à la maintenance préventive seront compris dans le prix. Pendant l'exécution du marché, si l' adjudicataire souhaite facturer un consommable, il devra apporter la preuve que ce consommable n'est pas nécessaire dans le cadre du contrat de maintenance préventif au travers d'une note. Les offres reprendront, pour tous les appareils, la liste des produits et pièces nécessaires à la maintenance. b) Contrat de maintenance omnium : cette formule comprend l'entretien préventif annuel réalisé par le fabricant. Le nombre de visites par an exigé pour l'entretien préventif est précisé dans la colonne « nombres de visites annuelles » dans l'Annexe 2 - Inventaire. En plus de l'entretien préventif prévu, un support téléphonique et autant de visites que nécessaires assurées dans les deux jours ouvrables en cas de défaillance d'un appareil est exigé. Les heures de travail, les frais de déplacement et de séjour ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réparation sont également compris dans l'offre de prix. 1.2. Prestations requises au niveau de la réparation des appareils dans le cadre d'un contrat de maintenance préventif En plus des éléments repris sous le point 1.1, a) ci-dessus pour la maintenance préventive, le pouvoir adjudicateur prévoit, dans le cadre de ce contrat préventif, une option corrective en cas panne. Ce contrat de maintenance préventif avec option corrective doit comprendre : - le prix horaire pour une réparation ; - le forfait déplacement pour une réparation ; - le prix des pièces de rechange lorsque celles-ci sont prévus dans l'Annexe 2 - Inventaire. Les techniciens qualifiés pour la maintenance et les réparations seront formés et reconnus par la société ayant distribué ou construit le matériel concerné. Le pouvoir adjudicateur demande que l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien concerné obtenue après sa formation au sein de ladite société soit fournie dans son offre. L'adjudicataire garantit, pour toute la durée du marché, un effectif suffisant et stable de techniciens qualifiés, à même de faire face à l'exécution du marché. En cas de changement dans les techniciens qualifiés affectés au marché, l'adjudicataire est tenu à ses frais, à pourvoir au remplacement, par le biais de techniciens de compétence, d'habilitations et/ou d' aptitudes équivalentes. Concomitamment, l'adjudicataire en avise immédiatement le pouvoir adjudicateur par courriel et il lui présentera l'attestation d'habilitation ou d'aptitude du technicien remplaçant obtenue après sa formation au sein de ladite société avant l'entrée en

fonction. · En tout état de cause, les périodes de mise au courant des nouveaux techniciens et les frais y afférents seront entièrement à charge de l'adjudicataire, de même que les délais de retard encourus au niveau des prestations planifiées. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non le technicien proposé. En aucun cas, l'adjudicataire ne peut invoquer un changement de technicien pour se soustraire à l'une de ses obligations. En outre, le pouvoir adjudicateur peut également exiger le remplacement des techniciens affectés à l'exécution du marché lorsque ceux-ci ne présentent manifestement pas les compétences, les habilitations et aptitudes requises. L'adjudicataire sera tenu de pourvoir à ses frais au remplacement de ceux-ci par des techniciens présentant les compétences, habilitations et/ou les aptitudes requises dans les 15 jours ouvrables de la notification motivée par le pouvoir adjudicateur, selon le même processus que détaillé ci-dessus. Au cas où un accord sur les nouveaux techniciens ne pourrait être atteint dans les cinq jours ouvrables à dater de l'annonce ou de la demande de changement de techniciens, le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de mettre unilatéralement fin à la mission de l'adjudicataire, et sans être redevable d'indemnités. Le soumissionnaire devra également garantir ou fournir les éléments suivants : o les techniciens doivent s'exprimer en français et/ou en anglais à l' exclusion de toute autre langue ; o un document détaillé reprendra le nombre de techniciens du service après-vente doit être fourni ; o les pièces détachées et les consommables fournis seront d'origine et reconnus par le fabricant des instruments faisant l'objet de l'offre. Aucune pièce détachée ou consommable compatible ne sera accepté ; o le soumissionnaire doit garantir un important stock de pièces détachées disponibles rapidement ; o le soutien téléphonique (helpdesk) devra être gratuit.
Vidaus identifikatorius: 9

5.1.1. Tikslas

Sutarties objektas: Paslaugos
Pagrindinis klasifikacijos kodas (cpv): 50410000 Matavimo, bandymo ir tikrinimo įrangos remonto ir priežiūros paslaugos

5.1.2. Sutarties vykdymo vieta

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Extra-Regio NUTS 3 (BEZZZ)
Šalis: Belgija

5.1.3. Numatomas galiojimas

Galiojimas: 2 Metai

5.1.6. Bendra informacija

Rezervuota dalyvavimo teisė:
Dalyvavimas nerezervuotas.
Iš ES fondų nefinansuojamas pirkimo projektas
Pirkimui taikoma Sutartis dėl viešųjų pirkimų (SVP): taip

5.1.9. Atrankos kriterijai

Pasirinkimo kriterijų šaltiniai: Pirkimo dokumentas

5.1.11. Pirkimo dokumentai

Pirkimo dokumentų adresas: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/documents
Ad hoc ryšių kanalas:
URL: https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/forum

5.1.12. Pirkimo sąlygos

Pateikimo sąlygos:

Pateikimas elektroninėmis priemonėmis: Privalomos

Pateikimo adresas: https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/1147e38e-e58d-44f6-8044-a8e03063a4e3/general

Kalbos, kuriomis galima pateikti pasiūlymus arba dalyvavimo prašymus: prancūzų kalba

Elektroninis katalogas: Draudžiamos

Reikalingas pažangusis arba kvalifikuotas elektroninis parašas (kaip apibrėžta Reglamente (ES) Nr. 910/2014)

Pasiūlymų priėmimo terminas: 26/08/2026 09:30:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas

Laikotarpis, per kurį pasiūlymas turi išlikti galiojantis: 220 Dienos

Sutarties sąlygos:

Sutartis turi būti vykdoma pagal globojamų darbo grupių užimtumo programas: Ne

Elektroninės sąskaitos faktūros: Privalomos

Bus naudojami elektroniniai užsakymai: taip

Bus naudojami elektroniniai mokėjimai: taip

5.1.15. Metodai

Preliminarioji sutartis:

Preliminarioji sutartis, neskelbiant naujo konkurso

Didžiausias dalyvių skaičius: 0

Informacija apie dinaminę pirkimo sistemą:

Dinaminės pirkimo sistemos nėra

5.1.16. Išsamesnė informacija, tarpininkavimas ir peržiūra

Peržiūros organizacija: Conseil d'Etat

Informacija apie peržiūros terminus: ....

8. Organizacijos

8.1. ORG-0001

Oficialus pavadinimas: Institut Scientifique de Service Public

Registracijos numeris: 0241530493_5262

Pašto adresas: Rue du Chéra 200

Miestas: Liège

Pašto kodas: 4000

Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. Liège (BE332)

Šalis: Belgija

E. paštas: direction@issep.be

Telefono numeris: +32 42298311

Interneto adresas: http://www.issep.be

Pirkėjo profilis: https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5262&includeOrganisationChildren=true

Šios organizacijos vaidmenys:

Pirkėjas

8.1. ORG-0002

Oficialus pavadinimas: SPF Stratégie et Appui

Registracijos numeris: BE001

Pašto adresas: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1

Miestas: Bruxelles
Pašto kodas: 1000
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Šalis: Belgija
E. paštas: revise@publicprocurement.be
Telefono numeris: +32 2 740 80 00
Interneto adresas: https://bosa.belgium.be
Šios organizacijos vaidmenys:
TED eSender

8.1. ORG-0003
Oficialus pavadinimas: Conseil d'Etat
Registracijos numeris: 0931814266
Miestas: Bruxelles
Pašto kodas: 1000
Šalies administracinis vienetas (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Šalis: Belgija
Šios organizacijos vaidmenys:
Peržiūros organizacija

Skelbimo informacija

Skelbimo identifikatorius / versija: 2310cb37-cf98-4282-bf36-cdda01b522af - 01
Formos tipas: Konkursas
Skelbimo rūšis: Skelbimas apie pirkimą arba koncesiją. Įprasta tvarka
Skelbimo porūšis: 16
Skelbimo išsiuntimo data: 22/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Skelbimas: išsiuntimo data (e. formų siuntėjas): 22/07/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Rytų Europos laikas, Vidurio Europos vasaros laikas
Kalbos, kuriomis šis skelbimas oficialiai skelbiamas: prancūzų kalba
Skelbimo paskelbimo numeris: 514609-2026
OL S numeris: 141/2026
Paskelbimo data: 24/07/2026